



Assemblée générale

Distr. générale
14 août 2019
Français
Original : anglais/arabe/français

Soixante-quatorzième session
Point 51 de l'ordre du jour provisoire*
Office de secours et de travaux des Nations Unies
pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Biens appartenant à des réfugiés de Palestine et produit de ces biens

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution [73/95](#) de l'Assemblée générale. Le 6 mai 2019, le Secrétaire général a adressé une note verbale à tous les États Membres, ainsi qu'à l'Observateur permanent de l'État de Palestine, dans laquelle il a appelé leur attention sur les dispositions pertinentes des résolutions [73/92](#), [73/93](#), [73/94](#) et [73/95](#) de l'Assemblée et leur a demandé de lui faire parvenir, au plus tard le 5 juillet 2019, des informations sur toute mesure qu'ils auraient prise ou envisagée aux fins de l'application de ces dispositions. Comme suite aux demandes qu'elle a formulées au paragraphe 4 de sa résolution [73/92](#), au paragraphe 4 de sa résolution [73/93](#), aux paragraphes 41 et 42 de sa résolution [73/94](#) et au paragraphe 4 de sa résolution [73/95](#), l'Assemblée a reçu des informations de l'Australie, de la Belgique, de l'Iraq, d'Israël, du Japon, de la Nouvelle-Zélande, de la Pologne, de la Turquie et de l'État de Palestine. Le texte intégral de ces réponses est repris dans le présent rapport.

* [A/74/150](#).



I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis conformément au paragraphe 6 de la résolution [73/95](#) sur les biens appartenant à des réfugiés de Palestine et le produit de ces biens.
2. Le 6 mai 2019, le Secrétaire général a adressé une note verbale à tous les États Membres, ainsi qu'à l'Observateur permanent de l'État de Palestine, dans laquelle il a appelé leur attention sur les dispositions pertinentes des résolutions [73/92](#), [73/93](#), [73/94](#) et [73/95](#) de l'Assemblée et leur a demandé de lui faire parvenir, au plus tard le 5 juillet 2019, des informations sur toute mesure qu'ils auraient prise ou envisagée aux fins de l'application de ces dispositions.

II. Réponses reçues des États Membres

Australie

[Original : anglais]
[11 juin 2019]

L'Australie soutient depuis longtemps l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et contribue chaque année à son financement depuis 1951. L'accord de financement pluriannuel (2016-2020) que le Gouvernement a conclu avec l'UNRWA pour un montant de 80 millions de dollars australiens est une preuve concrète et indiscutable de notre aide aux réfugiés palestiniens.

Conscient de la gravité de la situation financière de l'UNRWA, le Gouvernement australien a avancé en mars 2018 un financement de 5 millions de dollars australiens dont le versement était initialement prévu en 2018/19. Cette contribution était venue s'ajouter à l'engagement annuel de 20 millions de dollars australiens en faveur de l'UNRWA en 2017/18. L'Australie a également effectué un versement supplémentaire de 1,5 million de dollars australiens en juin 2018 pour appuyer l'appel d'urgence lancé par l'UNRWA en faveur des territoires palestiniens.

En 2018/19, l'Australie a versé 43 millions de dollars australiens d'aide au peuple palestinien. Le principal but du programme était d'offrir des services de base aux réfugiés palestiniens par l'intermédiaire de l'UNRWA et d'entreprendre des activités visant à soutenir la croissance économique durable des Palestiniens vulnérables et à répondre à leurs besoins humanitaires.

Belgique

[Original : français]
[22 juillet 2019]

La Belgique est déterminée à maintenir son soutien financier, moral, politique et institutionnel à l'UNRWA dans son rôle essentiel de fournisseur de services et de protection aux réfugiés palestiniens.

En l'absence d'une solution globale, juste et durable au conflit israélo-arabe, la Belgique reconnaît que le mandat de l'UNRWA demeure vital pour les réfugiés. Le soutien à l'UNRWA est indispensable pour plusieurs raisons :

- premièrement, son rôle humanitaire dans le soutien à plus de 5 millions de réfugiés palestiniens, y compris dans le cadre de la guerre en Syrie. L'UNRWA est donc un facteur essentiel de stabilité régionale ;
- deuxièmement, son rôle majeur dans les domaines de l'éducation, de la santé, du secours et des services sociaux, qui permet aux réfugiés non seulement de survivre, mais aussi de se projeter dans l'avenir et de réduire l'attrait que pourraient exercer sur eux des discours extrémistes et violents. La Belgique continue en outre à compter sur l'UNRWA pour prodiguer des services en matière de santé sexuelle et procréative.

La Belgique reconnaît que l'UNRWA est parvenue, grâce à ses réformes, à réduire son déficit financier. À ce sujet, la Belgique appuie la position de l'Union européenne dans le cadre des récentes consultations sur le financement de l'UNRWA, insistant sur les principaux éléments, qui sont les suivants :

- la nécessité d'accroître les contributions volontaires, d'élargir le nombre de bailleurs de fonds et de rechercher des financements innovants afin de permettre à l'Office de travailler dans des conditions acceptables et de mieux pourvoir aux besoins des réfugiés palestiniens ;
- la nécessité d'améliorer l'efficacité de l'Office et de se concentrer sur le cœur de son mandat ;
- la nécessité de chercher des synergies avec d'autres acteurs et organismes des Nations Unies qui pourraient reprendre des activités ne faisant pas partie de ses missions essentielles.

Afin de soutenir le mandat de l'Office, la Belgique a renouvelé, au début de 2018, son financement triennal au budget-programme à hauteur de 18,75 millions d'euros. La deuxième tranche (2019) a été versée rapidement pour aider l'Office à faire face à son problème de liquidité.

En outre, la Belgique renouvellera en 2019 son soutien au programme intitulé « Education in emergencies » pour un montant de 4 350 000 euros. Un financement sera également octroyé pour les réfugiés palestiniens de Syrie à hauteur de 1 million d'euros.

Iraq

[Original : arabe]
[18 juin 2019]

L'Iraq appuie fermement la position internationale de soutien au peuple palestinien et à son aspiration légitime à la création d'un État de Palestine ayant Jérusalem pour capitale.

L'Iraq a pleinement conscience des souffrances endurées depuis plus de six décennies par les réfugiés de Palestine, privés de leurs terres, de leurs maisons et de leurs moyens de subsistance.

L'Iraq félicite l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour son action continue et son rôle vital dans l'atténuation des souffrances des réfugiés en ces temps de conflit et d'instabilité dans la région du Moyen-Orient, qui plus est dans le contexte des difficultés financières que connaît l'Office en raison d'un manque structurel de fonds et de l'augmentation des besoins et des dépenses.

L'Iraq engage la communauté internationale à accroître ses contributions financières à l'intention de l'Office, qui souffre d'un grave déficit budgétaire, afin qu'il puisse continuer de fournir des services aux réfugiés de Palestine.

Israël

[Original : anglais]
[31 juillet 2019]

Israël a décidé de voter contre ces résolutions en raison de leur politisation et de leur partialité, comme il l'a fait pour des résolutions similaires dans le passé.

Comme l'a déclaré le Premier Ministre Netanyahu le 7 janvier 2018 : « L'UNRWA est une organisation qui perpétue le problème des réfugiés palestiniens. Il perpétue également, d'une certaine manière, le récit du droit au retour, afin d'éliminer l'État d'Israël. C'est pourquoi l'Office doit disparaître. Cette entité a été créée il y a 70 ans au seul profit des réfugiés palestiniens, alors qu'aujourd'hui le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) gère la question des réfugiés à l'échelle mondiale. Il en résulte bien évidemment une situation dans laquelle il y a des arrière-petits-enfants de réfugiés, qui ne sont pas des réfugiés mais sont néanmoins pris en charge par l'UNRWA, et dans 70 ans, ils auront à leur tour des arrière-petits-enfants, d'où la nécessité de mettre un terme à cette absurdité. »

Le Premier Ministre a également présenté la voie à suivre : « Les fonds d'appui à l'UNRWA doivent être progressivement redirigés vers le HCR, en exigeant qu'ils servent à aider les vrais réfugiés, et non pas des réfugiés fictifs, comme c'est le cas actuellement avec l'UNRWA. J'ai informé les États-Unis d'Amérique de cette position. C'est la manière de débarrasser le monde de l'UNRWA et de s'intéresser aux problèmes des vrais réfugiés, pour autant qu'il en existe encore ».

Alors que le HCR s'efforce de résoudre les problèmes par le rapatriement, l'intégration sur place ou la réinstallation, l'UNRWA n'offre aucune solution qui permettrait d'améliorer la situation des Palestiniens plutôt que de perpétuer leur sort. L'adoption par l'Office du récit des « réfugiés » palestiniens revient à ne promouvoir qu'une seule solution, à savoir le rapatriement de 5 millions de Palestiniens en territoire israélien. Cette « solution » signifierait la fin du seul et unique État juif, ce qui irait à l'encontre de la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale et du droit d'Israël à l'autodétermination consacré dans la Charte des Nations Unies. Il convient de rappeler que c'est le refus par les Palestiniens et les Arabes d'accepter cette résolution qui les a poussés à déclarer une guerre aux Juifs à la fin du mandat britannique, cette même guerre de 1948 qui est à l'origine du problème des réfugiés. Si les Palestiniens avaient accepté le droit des Juifs à l'autodétermination, pas un seul Palestinien ne serait devenu un réfugié.

L'UNRWA s'écarte des normes de neutralité et des principes purement humanitaires qui doivent caractériser l'action des organismes des Nations Unies et politise le sort de ses bénéficiaires en utilisant ses importants services humanitaires pour renforcer les positions maximalistes des Palestiniens concernant le conflit.

En outre, la partialité de l'Office, dont l'action est entachée de parti pris en faveur de la campagne politique palestinienne contre Israël, et le cynisme avec lequel il continue d'utiliser les fonds humanitaires à cette fin constituent également un écart, pour des raisons politiques, par rapport à son rôle principal d'organisme de secours et de travaux. En établissant sa propre définition du terme « réfugié », qui va au-delà des définitions généralement données, et en outrepassant son mandat légal consistant

à protéger et à défendre les réfugiés, l'UNRWA ne fait que justifier les allégations selon lesquelles il fait partie du problème et non de la solution.

En outre, l'UNRWA tire profit des personnes qu'il sert en gonflant le nombre de ceux qu'il appelle des réfugiés, ce qui rend le problème de plus en plus complexe au fil du temps. Aux termes de la Convention relative au statut des réfugiés, la définition du terme « réfugié » ne s'applique pas à la plupart des réfugiés de l'UNRWA car l'un des critères est que la personne doit se trouver « hors du pays dont elle a la nationalité ». Or, de nombreux prétendus « réfugiés palestiniens » n'ont jamais quitté le territoire de la Palestine mandataire et ne peuvent donc pas être qualifiés de réfugiés, mais plutôt de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

Le faux récit du « retour » que l'UNRWA contribue à encourager explique en partie pourquoi les autorités de Gaza préfèrent consacrer leurs ressources limitées à la construction de tunnels plutôt que d'écoles et d'hôpitaux : elles ne considèrent pas Gaza comme leur véritable patrie. Cela explique également pourquoi les jeunes risquaient leur vie en tentant violemment de faire des brèches dans la clôture qui les sépare d'Israël et de la franchir, lors de ce qu'ils avaient appelé la « Marche du retour ».

Plus de 2 millions de « réfugiés » de l'UNRWA se sont déjà installés ou ont obtenu la nationalité dans d'autres pays où ils vivent en sécurité. Aux termes du droit international, ils ne devraient pas être éligibles au statut de réfugié. D'ailleurs, ce n'est qu'à l'UNRWA que le statut de réfugié est automatiquement héréditaire. Même si l'acquisition par hérédité existe au HCR, cette pratique s'y fait au cas par cas. À l'UNRWA, le statut est hérité de manière automatique, même dans les cas qui ne répondent pas aux normes internationales régissant l'octroi du statut de réfugié. En conséquence, le statut de réfugié s'applique maintenant à la quatrième génération de Palestiniens, ce qui a fait considérablement augmenter le nombre de réfugiés immatriculés, qui est passé de 700 000 en 1949 (selon les estimations de l'UNRWA) à plus de 5 000 000. Il est à la fois possible et raisonnable que l'UNRWA puisse offrir ses services aux générations suivantes sans leur accorder le statut de réfugié. Toutefois, l'Office ne le fait pas car cela irait à l'encontre des intérêts politiques qu'il défend. Il convient de mentionner que la croissance exponentielle du nombre de « faux » réfugiés est l'une des principales raisons des difficultés financières que traverse l'organisation actuellement. La conclusion à tirer devrait être la suivante : le modèle actuel de l'Office n'est pas viable.

Le mandat de l'Office se limitait à diriger, en collaboration avec les pouvoirs publics locaux, des programmes de secours afin de « fournir des services de secours, d'aide humanitaire, de développement humain et de protection » aux « personnes qui ont le droit d'être inscrites dans son système d'enregistrement ou de bénéficiaires de ses services », plutôt que de reconnaître des réfugiés ou d'accorder le statut de réfugié en droit international. Dire que l'UNRWA peut établir qu'un Palestinien est un réfugié ou non, c'est confondre le fait d'accorder le statut de réfugié et le fait de déterminer qui doit bénéficier des programmes d'aide de l'Office. Même si l'UNRWA peut définir ses propres critères pour déterminer qui doit bénéficier de ses programmes d'aide, le droit à ces programmes n'accorde pas le statut de réfugié en droit international.

Les fonctionnaires de l'UNRWA vont bien au-delà des limites du mandat de l'Office et ont toujours tendance à reprendre le récit des Palestiniens tout en déformant les faits et en faisant fi d'Israël. Les déclarations publiques et les tweets de l'Office exemptant le Hamas de sa participation aux affrontements violents le long de la clôture de sécurité qui sépare Gaza et Israël au cours des 18 derniers mois ou ignorant la responsabilité du Hamas dans la situation humanitaire désastreuse dans la

bande de Gaza en sont des exemples. Cela témoigne encore du programme anti-Israël subjectif promu par l'organisation.

Israël attend de l'UNRWA et de ses employés qu'ils respectent les plus hautes valeurs de l'ONU, qu'ils sont censés représenter, telles que la neutralité et l'impartialité, des principes bafoués à maintes reprises par le personnel de l'Office. En outre, à la lumière de rapports récemment publiés, Israël demande qu'une enquête approfondie et transparente soit menée sur les manquements dont l'UNRWA se serait rendu coupable et que l'Office s'emploie à faire adopter des normes rigoureuses en matière d'intégrité et de responsabilité.

Japon

[Original : anglais]
[2 juillet 2019]

Le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général et, se référant à la note verbale datée du 6 mai 2019, a l'honneur de l'informer des mesures prises par le Gouvernement japonais en application des dispositions pertinentes de la résolution [73/95](#) de l'Assemblée générale relative à l'UNRWA.

Contributions financières

<i>Description</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Date de décaissement</i>
Aide d'urgence	7 000 000	18 mars
Budget supplémentaire	22 999 997	25 mars
Contribution aux ressources de base	1 810 141	22 avril

Contribution visant à élargir ou à diversifier le vivier de bailleurs de fonds

Le Japon a lancé la Conférence sur la coopération entre les pays d'Asie de l'Est pour le développement de la Palestine, qui est une initiative régionale visant à réfléchir à la manière d'aider la Palestine en mettant à profit les ressources des pays d'Asie de l'Est et leur expérience en matière de développement économique.

La réunion de hauts fonctionnaires se tiendra en juillet en Palestine. À cette occasion, une séance consacrée à l'UNRWA est prévue afin de permettre à celui-ci de se rapprocher des pays asiatiques et d'élargir ou de diversifier son vivier de bailleurs de fonds.

Nouvelle-Zélande

[Original : anglais]
[13 mai 2019]

La Mission permanente de la Nouvelle-Zélande auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général et a l'honneur de se référer à la lettre datée du 6 mai 2019 relative à la responsabilité qui lui incombe de rendre compte à l'Assemblée générale, conformément au paragraphe 6 de la résolution [73/95](#).

La Mission permanente a le plaisir d'informer le Secrétaire général que la Nouvelle-Zélande effectuera trois versements de 1 million de dollars néo-zélandais à l'UNRWA au titre de la contribution aux ressources de base pour 2019, 2020 et 2021.

Pologne

[Original : anglais]
[3 juillet 2019]

La Pologne soutient activement et régulièrement l'UNRWA depuis des années et elle maintiendra son appui aux réfugiés palestiniens au moyen de ses contributions annuelles à l'Office. En outre, elle a apporté en 2019 une contribution de 2 millions de zlotys (environ 530 000 dollars des États-Unis) au budget général de l'UNRWA (le versement est en cours de traitement).

Nous nous félicitons vivement du travail accompli par l'Office, qui apporte aux réfugiés palestiniens un appui constant et un peu de dignité, de stabilité et d'autonomie depuis plus de 60 ans maintenant.

Turquie

[Original : anglais]
[5 juillet 2019]

L'UNRWA joue un rôle essentiel dans la promotion du bien-être durable d'environ 5,4 millions de réfugiés palestiniens. L'Office est un symbole significatif de la solidarité exprimée par la communauté internationale à l'égard des réfugiés palestiniens. Les activités qu'il mène et les services qu'il fournit sont également indispensables à la sécurité nationale et à la prospérité des pays hôtes, ce qui fait de lui un facteur important de stabilité dans cette région instable.

La Turquie a été l'un des membres fondateurs de la Commission consultative de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient en 1949 et s'est employée au fil des ans à devenir un partenaire stratégique de l'UNRWA et des réfugiés palestiniens. Depuis le début, elle soutient fermement l'Office et ses activités dans les domaines de l'éducation, des soins de santé et des services sociaux.

La Turquie a assuré la présidence de la Commission consultative de l'UNRWA de juillet 2018 à juillet 2019, marquant ainsi une nouvelle étape dans ses relations avec l'Office. Pendant qu'elle assurait cette présidence, elle avait pour objectif ultime de continuer d'être une fervente défenseur de la cause de l'UNRWA. Elle avait également comme priorité de mettre en place le fonds waqf sous l'égide de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) et ses efforts ont été bien récompensés avec l'adoption du statut du fonds lors de la quarante-sixième réunion des ministres des affaires étrangères de l'OCI qui s'est tenue les 1^{er} et 2 mars 2019. Nous espérons que le fonds waqf sera un instrument utile qui permettra d'assurer le financement durable des activités de l'Office. Pour sa part, la Turquie prévoit de verser une contribution de 1 million de dollars au fonds.

La viabilité financière de l'Office a toujours été l'un des domaines d'action privilégiés de la Turquie, qui préside le Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'UNRWA. Compte tenu des difficultés financières extraordinaires auxquelles l'UNRWA a récemment eu à faire face, la Turquie a continué de tout mettre en œuvre pour mobiliser davantage la communauté internationale afin que celle-ci

continue de contribuer au financement de l'Office. Les recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport de 2017 sont pertinentes en tant qu'objectifs à long terme dans la recherche d'une solution durable aux difficultés financières que connaît l'Office.

Au cours de la période considérée, tout en s'efforçant d'appliquer les recommandations du Secrétaire général, la Turquie a également cherché à élargir le vivier de bailleurs de fonds de l'Office. L'un des résultats concrets obtenus sur ce plan a été le versement de 1 million de dollars par l'Afghanistan au titre de sa contribution au financement de l'UNRWA. La Turquie, quant à elle, s'est engagée à verser une contribution de 10 millions de dollars à l'UNRWA pour l'année 2019 et, au moment de la rédaction du présent rapport, des travaux étaient en cours pour déterminer la contribution en nature que le pays devrait apporter.

À partir du second semestre de l'année, la prorogation du mandat de l'Office sans aucune modification sera une question d'une extrême importance. La Turquie est prête à collaborer à cette fin avec tous les partenaires.

État de Palestine

[Original : anglais]
[8 juillet 2019]

La question des réfugiés et des déplacés palestiniens reste l'une des plus grandes priorités nationales de l'État de Palestine. Elle constitue l'une des questions centrales relatives au statut final pour lesquelles il est indispensable de trouver une solution juste qui soit conforme au droit international et aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU en vue de parvenir à un règlement pacifique et durable de la question de Palestine sous tous ses aspects.

Depuis plus de 70 ans, Israël, Puissance occupante, continue de nier les droits des réfugiés palestiniens et de faire obstacle à l'exercice de ces droits, parmi lesquels figurent en premier lieu le droit de retourner vivre en paix dans leur foyer et celui de recevoir une juste indemnisation, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, en date du 11 décembre 1948. Le soixante-onzième anniversaire de la Nakba qu'a subie le peuple palestinien a été solennellement célébré en 2019, à un moment où les réfugiés éprouaient une grande crainte due aux tentatives cyniques de négation de leur statut et de leurs droits, et se trouvaient dans une situation de vulnérabilité et d'instabilité accrues en raison des crises qui ravageaient la région et de la fragilité financière de l'Office.

Du fait de cette injustice tenace, qui n'a que trop duré, les réfugiés palestiniens, dont plus de 5,4 millions sont enregistrés auprès de l'UNRWA, ont continué d'être exilés, dépossédés de leurs biens, aux prises avec des situations difficiles et marginalisés. Ils continuent d'être victimes de violences récurrentes et de déplacements répétés, leur situation humanitaire ne cessant de se détériorer dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, en particulier dans la bande de Gaza ; ils continuent également de subir les conséquences du conflit dévastateur qui fait rage en République arabe syrienne, lequel a de graves répercussions sur la Jordanie et le Liban ainsi que sur les réfugiés palestiniens vivant dans ces deux pays.

L'absence d'une solution juste à leur sort et les tentatives visant à saper le mandat de l'Office font qu'il est encore plus nécessaire et indispensable que jamais que l'Assemblée générale adopte chaque année des résolutions au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient », dont la résolution [73/92](#) sur l'aide aux

réfugiés de Palestine, la résolution 73/93 sur les personnes déplacées du fait des hostilités de juin 1967 et des hostilités postérieures, la résolution 73/94 sur les opérations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et la résolution 73/95 sur les biens appartenant à des réfugiés de Palestine et le produit de ces biens. Il demeure indispensable que l'Assemblée réaffirme les droits et principes fondamentaux relatifs à la question des réfugiés de Palestine et qu'elle autorise la prestation d'une aide humanitaire et de secours d'urgence à ces réfugiés dans tous les secteurs d'activité de l'Office, à savoir la Jordanie, le Liban, la Syrie et le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, tout en renouvelant le mandat de l'Office, afin de garantir le bien-être, la protection et le développement humain de ces réfugiés, en attendant l'adoption d'une solution juste à leur sort qui soit fondée sur les dispositions de la résolution 194 (III) et sur l'Initiative de paix arabe.

Dans ce contexte de tensions et d'instabilité dans la région et face à l'augmentation des besoins humanitaires, la communauté internationale doit absolument continuer de défendre les droits des réfugiés de Palestine, d'appuyer l'exécution du mandat de l'UNRWA et de l'aider à fournir des services sans interruption dans tous ses secteurs d'activité et à garantir une vie digne à ces réfugiés ainsi qu'à leur famille. L'aide apportée par l'Office est indispensable pour la protection des réfugiés et leur résilience sociale ; elle est également essentielle pour assurer leur stabilité et celle des pays qui les accueillent, ce qui est primordial pour la préservation des perspectives de paix et leur concrétisation.

Depuis qu'il a débuté ses activités en 1950, l'Office joue un rôle crucial et offre des services d'enseignement, de santé, de secours, de travail social et une aide d'urgence vitale aux réfugiés de Palestine, tout en s'efforçant d'apaiser leurs souffrances et d'accroître leur résilience. Le rôle stabilisateur qu'il joue dans la région est également largement reconnu par la communauté internationale. En ce moment critique, il est primordial que l'Office puisse continuer de jouer ce rôle jusqu'à ce qu'une solution juste à la question des réfugiés de Palestine soit trouvée, ce qui demeure essentiel pour parvenir à une solution juste à la question de Palestine de manière générale ainsi qu'à une paix durable entre Palestiniens et Israéliens.

En plus de l'aide humanitaire et de l'aide d'urgence qu'il fournit, l'Office a contribué de manière considérable au développement humain des réfugiés, en faisant en sorte que ceux-ci puissent participer activement à la vie de leur collectivité, de leur société et des pays qui les accueillent. Parmi les services essentiels qu'il a fournis, on peut citer notamment l'organisation de programmes de formation professionnelle, d'activités de sport et de loisirs, de programmes de renforcement des capacités en matière de microfinancement et de microentreprise, en particulier à l'intention des jeunes et des femmes ; la promotion du développement économique, de l'autosuffisance et de l'intégration de la question de l'égalité des genres ; le soutien et l'accompagnement psychosocial.

À cet égard, l'État de Palestine espère que l'Office pourra poursuivre son programme de santé mentale dans la bande de Gaza. Ce programme a été d'une importance capitale en ce sens qu'il a permis d'aider les nombreuses personnes dont les capacités de réaction ont été réduites à cause du caractère inhumain du blocus imposé à Gaza depuis 12 ans par Israël, ce qui a aggravé les effets de l'occupation, entraînant ainsi une détérioration continue des conditions humanitaires, des violences récurrentes, de graves difficultés économiques et un isolement du reste de la population, avec de graves conséquences psychosociales nécessitant des mesures d'atténuation urgentes.

Il est donc encore urgent de s'attaquer aux difficultés financières récurrentes de l'Office. Il faut trouver immédiatement des ressources financières afin de combler

l'immense déficit de l'Office et d'appuyer l'exécution de son mandat de manière plus adéquate, plus durable et plus prévisible, pour assurer la continuité de ses programmes d'éducation, de santé, de secours et d'aide d'urgence. Toute interruption ou suspension des activités d'aide doit être évitée car elle aurait des conséquences désastreuses dans la mesure où elle entraînerait une aggravation de la situation des réfugiés de Palestine et fragiliserait la stabilité des pays hôtes. À cet égard, l'État de Palestine remercie vivement tous les États, organisations et institutions qui ont généreusement soutenu l'Office, tant sur le plan financier que sur le plan politique, un soutien qu'ils ont manifesté lors de la récente conférence annuelle d'annonce de contributions qui s'est tenue le 25 juin à New York. Les délégations ont salué à l'unanimité l'efficacité des programmes humanitaires de l'Office, son rôle dans la protection des droits et de la dignité des réfugiés de Palestine ainsi que l'engagement et les efforts des membres de son personnel en faveur du développement humain de ces réfugiés, en particulier dans le domaine de l'éducation, offrant ainsi des possibilités et de l'espoir à plus de 500 000 enfants actuellement scolarisés dans des écoles de l'UNRWA.

Il importe également de noter que, malgré l'énorme et soudaine insuffisance des contributions volontaires en 2018, l'UNRWA a été en mesure de combler ce déficit et de poursuivre ses activités sans interruption. Cela témoigne de l'appui ferme que la communauté internationale apporte à l'exécution du mandat de l'Office et des résultats qui peuvent être obtenus lorsque le principe de la responsabilité collective est défendu et appliqué. Cela montre également la rigueur de l'Office dans sa gestion et les effets de ses mesures d'utilisation rationnelle des ressources.

Les réalités d'aujourd'hui rendent encore plus nécessaire l'existence de l'UNRWA, qui intervient à la fois dans l'action humanitaire et dans l'aide au développement. Il est dès lors essentiel que la communauté internationale fournisse à l'Office les moyens politiques et financiers dont cet organisme a besoin afin d'assurer la poursuite de ses opérations dans tous ses secteurs d'activité, conformément à toutes les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment les résolutions [73/92](#), [73/93](#), [73/94](#) et [73/95](#).

À cet égard, le Gouvernement palestinien est profondément préoccupé par les déclarations faites tout au long des années 2018 et 2019 par les autorités israéliennes menaçant la présence et les opérations de l'Office à Jérusalem-Est occupée et demande à la communauté internationale de prendre des mesures pour protéger le mandat et les opérations de l'UNRWA, conformément aux résolutions pertinentes, en ce qui concerne notamment l'immunité et la protection dont doivent bénéficier les organismes des Nations Unies.

Le Gouvernement palestinien demeure résolu à apporter à l'UNRWA toute l'aide et le soutien dont il aura besoin pour s'acquitter pleinement de son mandat, conformément à la résolution 302 (IV) et à toutes les résolutions ultérieures de l'Assemblée générale. Il souhaite poursuivre les consultations qu'il a régulièrement avec le Commissaire général de l'UNRWA en vue de lever les obstacles et régler les problèmes opérationnels rencontrés par les réfugiés de Palestine ainsi que par l'Office dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et d'assurer une bonne coordination avec les directeurs des opérations en poste en Cisjordanie et à Gaza.

De même, la Mission permanente d'observation de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies se tient prête à poursuivre sa coopération permanente sur ces questions avec le Bureau de représentation de l'Office à New York, afin de s'employer à faire adopter par l'Assemblée générale des textes à même de répondre aux besoins de l'Office ainsi qu'aux problèmes qu'il rencontre dans l'exécution de son mandat et à faire en sorte que l'Assemblée mobilise, notamment

par des actions de communication, l'appui nécessaire pour résoudre la crise financière sans précédent que traverse l'UNRWA.

Par ailleurs, le département de l'Organisation de libération de la Palestine chargé des questions des réfugiés continue de collaborer avec toutes les parties intéressées, notamment les donateurs, les pays hôtes et les membres et observateurs de la Commission consultative, afin que les acteurs internationaux et régionaux continuent de s'employer avec vigueur à défendre les droits des réfugiés de Palestine et à aider l'Office à remplir son mandat et à mener ses activités. Au sein de la Ligue des États arabes et de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), il assure la coordination avec les pays hôtes afin de garantir une unité de vues sur la question des réfugiés de Palestine et de faciliter l'application des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

À cet égard, l'État de Palestine continue d'appeler tous les acteurs à soutenir l'UNRWA, tant au sein de l'ONU, notamment à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité, que dans le cadre de plateformes et d'instances internationales telles que le Groupe des États arabes, le Groupe des 77 et de la Chine, l'OCI et le Mouvement des pays non alignés en soulignant l'importance d'un tel soutien multilatéral. Il a également participé activement aux différentes réunions internationales et régionales organisées pour mobiliser un appui en faveur de l'UNRWA, notamment, plus récemment, au Sommet de l'OCI qui s'est tenu à La Mecque en mai 2019, au Sommet de la Ligue des États arabes qui s'est tenu en Tunisie en mars 2019 et au Sommet Union européenne-Ligue des États arabes qui s'est tenu à Charm el-Cheikh (Égypte) en février 2019.

L'État de Palestine continue en outre de collaborer avec les partenaires concernés pour donner suite au rapport du Secrétaire général sur les opérations de l'UNRWA (A/71/849), et plus particulièrement les recommandations qui y sont formulées demandant à apporter un soutien financier suffisant, durable et prévisible à l'Office, comme l'a demandé l'Assemblée générale. Il a coopéré avec l'UNRWA et tous les États Membres concernés pour la formulation de recommandations concrètes et la mobilisation des efforts en ce sens.

À cet égard, la Palestine a collaboré activement avec l'OCI et ses États membres, notamment lors de la quarante-sixième session du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'organisation, qui s'est tenue à Abou Dhabi en mars 2019, en vue de l'adoption d'une décision relative à la mise en place d'un fonds de développement waqf visant à aider les réfugiés palestiniens, avec l'UNRWA comme partenaire d'exécution. Nous saluons l'importante décision prise à cet égard, attendons avec intérêt sa mise en œuvre par la Banque islamique de développement et exhortons les pays membres de l'OCI à apporter leur généreuse contribution.

L'État de Palestine continuera de tout mettre en œuvre pour aider l'UNRWA à combler son déficit de financement et à s'acquitter de son mandat. Cependant, il importe de rappeler que la question des réfugiés de Palestine ne pourra être réglée de façon durable que par une solution politique à même de garantir les droits de ces réfugiés, dans le respect du droit international et des résolutions pertinentes des organes de l'ONU, en particulier la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

En l'absence d'une telle solution, le sort tragique des réfugiés de Palestine continuera toujours d'appeler l'attention et de susciter la compassion de la communauté internationale. Par conséquent, les résolutions annuelles de l'Assemblée générale au titre de son point de l'ordre du jour intitulé « Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient » demeurent d'actualité et doivent être réexaminées et vigoureusement défendues à la soixante-quatorzième session de l'Assemblée. Toutes les parties concernées doivent

activement s'employer à les appliquer car leur application contribue au bien-être, au développement et à la protection des réfugiés palestiniens, à la stabilité régionale et à l'instauration d'une paix juste, globale et durable en ce qui concerne la question de Palestine, ce qui est primordial pour la paix au Moyen-Orient conformément au consensus international établi de longue date.
